

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2561-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (R-2561-3) VISANT L'INSERTION D'UNE EXCEPTION D'APPLICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) LORS D'UNE OPÉRATION CADASTRALE, SITUÉE DANS UNE ZONE DE RECONVERSION, VISANT LA CRÉATION D'UN OU DE PLUSIEURS LOT(S) DESTINÉS À UN USAGE PUBLIC

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro 2561-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration d'implantation et d'intégration architecturales (R-2561-3) visant l'insertion d'une exception d'application d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lors d'une opération cadastrale, située dans une zone de reconversion, visant la création d'un ou de plusieurs lot(s) destinés à un usage public* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 février 2024.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 18 mars 2024.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 mars 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Amir Belhaoues, analyste de dossiers, certifie, conformément à l’article 337 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que l’avis public concernant le *Règlement numéro 2561-13 modifiant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturales (R-2561-3) visant l’insertion d’une exception d’application d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) lors d’une opération cadastrale, située dans une zone de reconversion, visant la création d’un ou de plusieurs lot(s) destinés à un usage public* a paru le 18 mars 2024 sur le site Internet de l’arrondissement de Lachine.

EN FOI DE QUOI, j’ai signé le présent certificat à Lachine, ce 18 mars 2024.

Amir Belhaoues
Analyste de dossiers